6773 22

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 15 mars 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 15 mars 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail Nomination de Mme Elena PERJU, membre pour la Roumanie, en remplacement de Mme Anca Mihaela PRICOP, démissionnaire

E 16571

Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 2 mars 2022
(OR. en)

6773/22

SOC 116
EMPL 77
SAN 124

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1re partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail Nomination de Mme Elena PERJU, membre pour la Roumanie, en remplacement de Mme Anca Mihaela PRICOP, démissionnaire

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de Mme Anca Mihaela PRICOP, membre du conseil d'administration de l'agence citée en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Roumanie).

2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil, les membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement roumain a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023:

M[me] Elena PERJU
Ministry of Labor, Family, Social Protection and the Elderly
European Affairs Counsellor, Social Insurance Department, Occupational health and safety Service
Dem I. Dobrescu Nr.2, Sector 1
Bucuresti, RO-010026
Téléphone: +40 213152290
Courriel: elena.perju@mmuncii.gov.ro

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander que le Conseil:

a) adopte, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA); et

b) fasse publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

ANNEXE

Projet de DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre
du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil[1], et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

(1) Par ses décisions du 9 avril 2019[2], du 6 juin 2019[3,4] et du 8 juillet 2019[5], le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 1er avril 2019 au 31 mars 2023.

(2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Anca Mihaela PRICOP.

(3) Le gouvernement roumain a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

1 JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.
2 JO C 135 du 11.4.2019, p. 7.
3 JO C 195 du 11.6.2019, p. 4.
4 JO L 156 du 13.6.2019, p. 3.
5 JO C 232 du 10.7.2019, p. 4.

Article premier

M[me] Elena PERJU est nommée membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M[me] Anca Mihaela PRICOP pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à …, le …

Par le Conseil
Le président